

Réunion du 22 février 2018

Nombre de membres en exercice : 48
Nombre de membres présents : 33
dont un suppléant
Nombre de pouvoirs : 8

Date de convocation : 14 février 2018

Date de publication au RAA :

- 2 MAR. 2018

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

N° 13.3

**Objet : Rapport d'orientations
budgétaires : budget annexe
assainissement**

L'an deux mille dix huit, le vingt deux février à dix huit heures quinze, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Longwy s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui leur a été adressée par le Président.

Etaient présents :

Mmes Benedetti (suppléante de M. Paluszkiewicz), Bertin, Colin, Etienne, Fosty, Inlal, Leclerc, Pala (à compter du point n°2), Schyer, Tozzo (jusqu'au point n°12)
MM Aceti, Agostini, Aries, Bagaglia, Bourguignon, Bouzad, Brier, Claeys, Danloy, Didelot, Fizaine, Fournel (à compter du point n°6), Giardi, Herbays (jusqu'au point n°12), Hochstrasser, Huard, Jacques (à compter du point n°3 et jusqu'au point n°12), Jacquet, Lot, Marini, Marteau, Piermantier, Pluvinet, Raullet, Raullet (jusqu'au point n°12), Righi, Rousseau (à compter du point n°2)

Excusés :

M. Pignot donne pouvoir à M. Marteau
M. Karra donne pouvoir à M. Huard
Mme Invernizzi donne pouvoir à M. Ariès
Mme Bessich donne pouvoir à M. Lot
M. De Carli donne pouvoir à M. Marini
M. Duriaz donne pouvoir à Mme Schyer
M. Herbays donne pouvoir à M. Bourguignon à compter du point n°13
Mme Tozzo donne pouvoir à M. Didelot (à compter du point n°13)
Mme Felkar donne pouvoir à M. Jacques (à compter du point n°3 jusqu'au point n°12)

Absent

M. Allieri
M. Basso
M. Blanguerln
M. Zolfo

M. Giardi est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Dans le cadre des mesures de transparence financière améliorées par la loi NOTRE, le Président doit présenter au conseil communautaire, dans les deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette, et une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses des effectifs.

Le rapport d'orientations budgétaires, servant de base au DOB est joint aux présentes.

Par conséquent,

Vu les articles L2312-1, L 5211-36, D 2312-3 et D 5211-18-1 du code général des collectivités territoriales

Vu le rapport d'orientations budgétaires

Après avis favorable de la commission "finances, affaires administratives, compétences, projet de territoire, partenariat avec les communes, ruralité"

Le conseil communautaire, à l'unanimité ;

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 05/03/2018

Affiché le

ID : 054-245400262-20180222-20180222D13_3-DE

- **PREND ACTE** de la tenue du Rapport d'Orientation Budgetaire assainissement, après en avoir débattu

- **AUTORISE** le Président à accomplir les mesures de publicité et d'information suivantes :

- Transmission du rapport au Préfet de département et aux communes membres de la communauté d'agglomération dans les 15 jours de la présente délibération
- Mise à disposition du rapport au siège de l'EPCI et dans les mairies des communes membres dans les 15 jours de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire. Le public sera avisé de cette mise à disposition par un avis sur le site Internet de la communauté d'agglomération et un affichage au siège de l'EPCI
- Mise en ligne du rapport sur le site Internet de l'EPCI dans le mois suivant la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an
sudsits

Le Président


C. ARIES



CONSEIL

Jeudi 22 Février 2018

Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2018 – Budget annexe « assainissement »

Le Rapport d'Orientation Budgétaire permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité et de discuter des orientations budgétaires, des priorités et de la stratégie financière à retenir pour le Budget Primitif. Le Rapport d'Orientation Budgétaire prend en compte :

- ↓ le Compte Administratif prévisionnel relatif à l'exercice 2017 et l'analyse de son résultat au vu des reports d'investissement et des rattachements de la section de fonctionnement
- ↓ la délimitation du futur programme d'investissement ainsi que les marges nécessaires à son financement.

Le présent rapport budgétaire expose la traduction de ces orientations au regard de :

- l'analyse des grands équilibres budgétaires
- la section de fonctionnement
- la section d'investissement
- l'endettement

I) L'ANALYSE DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES 2017

Avec un montant de 4 428 350,39€ de dépenses réalisées, la section de fonctionnement laisse apparaître 602 000€ de dépenses non réalisées mais reste globalement conforme à l'épure initiale. Cette différence s'explique principalement par 205 000€ de créances admises en non-valeur qui n'ont pu être mandatées, 137 029,84€ de charges de personnels en moins et quasiment - 140 000€ de charges pour l'épandage des boues.

Coté recette, les ventes de produit sont en nette augmentation à 5 596 765,47€ pour une prévision de 4 689 790€. Cette évolution s'explique par la redevance d'assainissement d'une part qui s'établit à 4 837 856,16€, soit un supplément de 868 856,16€ dû à une régularisation sur des exercices antérieurs et à de nouvelles modalités de perception et par la redevance pour modernisation des réseaux établie à 134 062,48€ soit plus 100 000€ mais que nous reversons à l'Agence de l'Eau.

De fait la section de fonctionnement présente un résultat d'exercice excédentaire à hauteur de 1 921 779,38€ et un résultat de clôture de 4 122 182,14€.

La section d'investissement laisse apparaître un taux de réalisation modeste (27%). Cependant il doit être remis en perspective au regard de l'excédent que présente la section depuis plusieurs années et qui s'élevait à 7 990 118,16€ provisionnés pour réaliser un programme de travaux de plusieurs millions d'euros qui dépendra du schéma directeur en cours de mise à jour. On notera toutefois que 2 040 620,06€ ont pu être réalisés au chapitre 23. La section présente un résultat négatif prévisionnel de -1 637 415,63€ mais un résultat de clôture excédentaire à hauteur de 6 352 702,53€.

II) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN 2018

Les dépenses de fonctionnement 2018

La répartition des dépenses 2018 pourrait s'établir ainsi qu'il suit :

Les charges à caractère général (+19,4% par rapport au réalisé 2017) tiennent compte notamment de prestations supplémentaires : hydrocurage des réseaux, épandage des boues, contribution à la SAUR pour Vaux, suivi des STEP, réseaux et installations techniques de Gorcy et de Tiercelet. A noter que la DSP avec Véolia représenterait 1 197 000€ sur 2 587 786€ prévus au 011.

Les charges de personnels sont évaluées à 350 000€. Les autres charges de gestion courante sont estimées à 246 500€. Les charges financières sont ramenées à 247 157,82€ et les amortissements à 1 148 023,58€ contre 1 554 194€ en 2017.

Les recettes de fonctionnement 2018

Côté recettes la vente de produit est estimée à 4 881 556,83€ contre 5 596 702,53€ en 2017 et qui n'auront plus lieu en 2018. Le résultat antérieur reporté à hauteur de 4 122 182,14€ complète les recettes.

III) LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN 2018**Les dépenses d'investissement 2018**

La section Investissement marque également une nette progression à 11 461 693,78€ dont 1 199 783,25€ de restes à réaliser.

Au chapitre 21, sont prévus : 300.000€ pour la gestion des eaux pluviales du quartier rue Neuve à Chénières, 140.000€ pour celle de la rue du Fall à Cutry, 1^{ère} phase (suppression des débordements et sécurisation des riverains) sur celle du quartier de Heumont estimée au total de 450.000€, 360.000€ pour le renouvellement des réseaux du secteur Charles de Gaulle à Mont-Saint-Martin, 143.000€ pour l'extension de la collecte de la Côte Charlotte à Longwy + petites extensions ponctuelles, 600.000€ pour le renouvellement des réseaux par chemisage. S'y ajoutent 45 000€ pour la reprise en MOA délégué des travaux de la rue Gustave Raty à Saulnes, 150.000€ pour les travaux urgents non programmés et 45 000€ pour le marché contrôle d'étanchéité, compactage et ITV.

L'essentiel des dépenses « nouvelles » figurant au chapitre 23 portent sur la rénovation de la filière boue de la STEU de Longwy pour 4 593 399,00 €, 549 659,28 € pour la station de Laix, 450 000€ pour la gestion des eaux pluviales de la ZI de Villers la Montagne et Tiercelet.

Les recettes d'investissement 2018

Les recettes d'investissement sont constituées essentiellement par le résultat antérieur reporté pour 6 352 702,53€, les amortissements pour 1 148 023,58 € et le virement de la section de fonctionnement sans recours à de nouveaux emprunts.

IV) EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT 2018

L'endettement du budget « assainissement » s'élève à 6 473 621,04€ dont 3.676.078,72€ pour la seule commune de Lexy. A noter que l'emprunt réalisé par cette dernière en 2016 repris par la CAL qui coûte 37 565,04€ par an n'a pas été pris en compte dans l'Attribution de Compensation au titre des dépenses sur les eaux pluviales. C'est donc financé par le budget.

Il convient de souligner que le plus important prêt pour un CRD de 323.611,66€ est arrivé à échéance au cours de 2017.

A signaler que les prêts sans intérêt de l'agence de l'eau pour un CRD total de 512 888€ vont s'amortir jusqu'en 2024.

CONCLUSION

Le budget envisagé permet de générer une capacité d'autofinancement importante et d'envisager les investissements à venir. Toutefois, pour les années à venir, il conviendra de prioriser les investissements et de réfléchir à notre stratégie en terme d'endettement.